



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**LORS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**  
**DU 7 NOVEMBRE 2022**

**Urbanisme**

N°7N22-1 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AX N°378 SISE PLAINE DE VAU DE CHAUME A SAINT-AIGNAN (41110)

Délibération de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle susvisée : adoptée à l'unanimité

N°7N22-2 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N°222 SISE 37 RUE DE LA VARENNE, CHASSENAY A ANGE (41400)

Délibération de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle susvisée : adoptée à l'unanimité

N°7N22-3 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 1742, SISE LE CLOS DES RAIMBAUDIÈRES A SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400)

Délibération de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle susvisée : adoptée à l'unanimité

N°7N22-4 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AA N° 90, SISE 6 IMPASSE DES CARRIERS A PONTLEVOY (41400)

Délibération de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle susvisée : adoptée à l'unanimité

**Développement économique**

N°7N22-5 ZA COMMUNAUTAIRE LE CLOS DE L'AZURE A SAINT-GEORGES-SUR-CHER (41400) – CESSION DE L'ILOT N°6-2 AU PROFIT DE MONSIEUR VINCENT RAGUENEAU

Délibération : Adoptée à l'unanimité

N°7N22-6 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BM N°39 SISE AU LIEU-DIT « LA BERNARDIÈRE » A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700) AU PROFIT DE MONSIEUR JEAN-LOUP BOUGE

Délibération : Adoptée à l'unanimité